

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

RENOVI DE PÉTITIONS ET DE RAPPORTS AU
COMITÉ PERMANENT

[Français]

M. Victor Forget (Saint-Michel), appuyé par M. H.-Pit Lessard (LaSalle) propose:

Que les pétitions de *Central Del Rio Oils Limited* et de *Mic Mac Oils (1963) Ltd.*, déposées après le délai spécifié à l'article 90 du Règlement, soient déferées au comité permanent des bills privés en général et du Règlement, avec le troisième rapport du greffier des pétitions présenté à la Chambre le vendredi 2 avril 1971, afin que le comité soit en mesure de faire les recommandations qu'il jugera à propos.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

CHAMBRE DES COMMUNES

LA QUESTION DE LA SURVEILLANCE DES DÉPUTÉS AU
MOYEN DE DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général s'il peut donner à la Chambre une simple assurance que ni la police ni aucun autre service du gouvernement ne surveille actuellement les membres du Parlement au moyen de dispositifs téléphoniques électroniques ou autrement, ni n'effectue d'enregistrements au sujet de quelque aspect que ce soit de l'exercice de leurs fonctions parlementaires?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, certainement pas, en tant que membres du Parlement.

[Traduction]

M. Baldwin: Le ministre est-il en mesure de préciser dès maintenant qu'on n'exercera pas non plus à l'avenir de surveillance semblable?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, pas pendant l'accomplissement de leur devoir, en tant que membres du Parlement.

[Traduction]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre. En raison des réponses qu'il a données au début de la semaine concernant la façon actuelle de procéder pour autoriser la constitution de dossiers et l'utilisation de tables d'écoute et d'autres moyens de surveillance, le ministre serait-il disposé à faire une déclaration en vue de dissiper les craintes et les incertitudes suscitées depuis quelques jours?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, ce n'est peut-être pas clair dans l'esprit de l'honorable député, mais je pense que s'il se réfère aux questions et aux réponses, il trouvera de la logique dans ce que j'ai dit.

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire bien précise à l'honorable solliciteur général.

Est-ce que les circuits téléphoniques des bureaux des députés, sur la colline parlementaire, sont surveillés?

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, je pense qu'on peut tirer des réponses que j'ai déjà données les conclusions qui s'imposent.

L'UTILISATION DE TABLES D'ÉCOUTE AU MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

[Traduction]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire pour le ministre de la Défense nationale. Nous dirait-il si des employés de son ministère utilisent effectivement des tables d'écoute ou des dispositifs électroniques de cette nature? Si oui, a-t-il jamais eu à prendre la décision de recourir à l'espionnage électronique?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je puis répondre de façon catégorique à la deuxième question en disant que je n'ai rien à voir là-dedans. Même si les Forces armées canadiennes ont des talents variés, celui de brancher des tables d'écoute n'est pas de ceux-là, je pense.

M. Bell: Le ministre peut-il dire de façon catégorique qu'aucun employé de son ministère ne se livre à ce genre d'activité?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je le répète de la façon la plus catégorique, je n'ai rien à voir avec cela.

Des voix: Oh!

L'hon. M. Macdonald: Je saurais gré aux députés de bien vouloir tempérer leurs ardeurs. J'ignore tout de telles activités à l'heure actuelle et, en fait, je ne sais pas si on s'est jamais livré à de telles activités au sein du ministère. Toutefois je mènerai bien volontiers une enquête à ce sujet.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la réponse donnée par le solliciteur général à la question précédente dont l'auteur voulait savoir si les lignes téléphoniques de la colline parlementaire étaient ou n'étaient pas branchées sur des tables d'écoute. Cette question relève de votre compétence, monsieur l'Orateur. A mon avis, le solliciteur général ne devrait pas pouvoir dire que cela ne nous regarde pas et que nous pouvons tirer les conséquences des réponses qu'il a données. Je ne trouve rien à redire au sujet de l'autre question relative au dossier. J'en ai un depuis 20 ans. Si la Gendarmerie royale veut savoir où je vais, elle peut me passer un coup de fil et je le lui dirai.

Si j'invoque le Règlement, c'est parce que les lignes téléphoniques du Parlement relèvent de votre compétence